



PREFET DELEGUE DE SAINT BARTHELEMY ET DE SAINT MARTIN

Secrétariat Général

Communiqué de presse

Les emplois d'avenir à St Martin et à St Barthélemy

Le Préfet de St Barthélemy et de St Martin informe que le dispositif gouvernemental « contrats aidés » appelé **Emplois d'Avenir** est devenu opérationnel pour St Martin et St Barthélemy depuis le 1^{er} novembre 2012.

Il s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans (30 ans à St Martin) sans emploi et sans diplôme. Par dérogation, les jeunes diplômés BAC + 3 résidant à St Martin ou St Barthélemy qui sont inscrits à Pôle Emploi depuis plus de 12 mois sur les 18 derniers mois sont éligibles à ce dispositif.

Pour l'instant, seuls les employeurs du secteur non marchand (associations, collectivités territoriales, personnes morales de droit public sauf l'Etat , les structures d'insertion par l'activité économique, les personnes morales de droit privé chargées de la gestion d'un service public) sont concernés par ce dispositif. Il sera étendu au secteur marchand sous certaines conditions.

Ces **Emplois d'Avenir** sont des contrats de travail à temps plein (35 heures), à durée déterminée ou indéterminée. L'aide de l'Etat représente 75% de la rémunération brute du jeune (hors cotisations sociales) sur la base du Smic pendant trois années maximum, soit environ 1070 euros par mois.

Pour plus d'informations, vous pouvez consulter le site internet
www.leemploisdavenir.gouv.fr et contacter le Pôle de cohésion sociale : 05 90 29 18 79

Saint-Martin, le mardi 6 novembre 2012